



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
26/09/2023

Date d'affichage :
26/09/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 13

OBJET :

**Service périscolaire : prix du
repas de cantine**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20231003-172023-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY

Absents : Philippe PELLÉ, Véronique PARENT

Le quorum est atteint.

Mme Sylvia DURAND a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°31/2022 en date du 29/09/2022 relative au prix du repas de cantine,

Vu la réunion de la Commission des Affaires scolaires en date du 15 juin 2023,

Vu l'augmentation des tarifs de restauration du traiteur, du fait du contexte inflationniste et de l'impact sur les produits alimentaires, l'énergie, les emballages et les salaires...

La commission des affaires scolaires a approuvé une augmentation du prix du repas passant de 4,90 € à 5,00 € pour l'année 2023/2024, à compter du 1er novembre 2023.

Le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition de la Commission des Affaires scolaires et de passer le prix du repas enfant à 5,00 € à compter du 1er novembre 2023. Il précise que les tarifs de garderie restent inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la décision de la Commission des Affaires scolaires,

FIXE le tarif du repas enfant à 5,00 € à compter du 1er novembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Brahim MOHA

